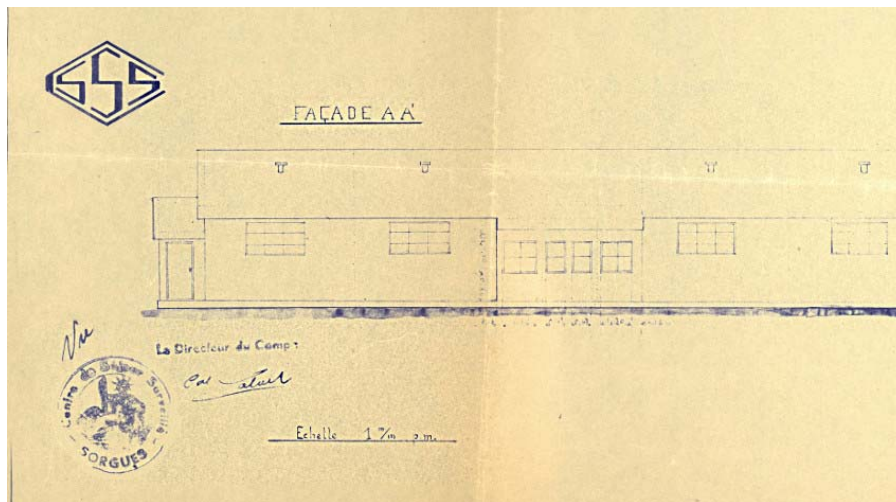


# D'un camp à l'autre



ACTUALITÉ DU 12/04/2018

INVENTAIRE

**Deux nouveaux instruments de recherche relatifs à la deuxième guerre mondiale sont en ligne. Le premier relate la vie du centre de séjour surveillé de Sorgues (1944-1946) et l'autre celui qui lui a succédé sur le même emplacement le camp pénitentiaire de Sorgues (1946-1949).**

**Quel fut le rôle de chacun de ces deux camps ?**

Le premier inventaire contient les archives du camp de séjour surveillé de Sorgues. A la Libération, en août 1944, le gouvernement provisoire est confronté à la question de l'épuration. Partout sur le territoire national, des camps d'internement de civils sont ouverts : les collaborateurs et les personnes estimées « dangereuses pour la défense nationale ou la sécurité publique » y sont retenus selon « une mesure exceptionnelle de police préventive ». En Vaucluse, un centre de séjour surveillé est installé dans les bâtiments appartenant à la poudrerie de Sorgues qui y logeait des ouvriers. Il fonctionne à partir de décembre 1944 et est dissout après la fin des hostilités un an plus tard.

On trouve dans ce fonds les archives sur la création, le fonctionnement, et la dissolution du camp de séjour surveillé (1944-1948) ; sa comptabilité (1944-1946) ; des archives relatives aux bâtiments et au matériel (1945) ; sur le personnel (1944-1946) ; et sur les détenus (1944-1946). Plusieurs documents ont été numérisés et sont accessibles en ligne.

Le deuxième inventaire concerne le camp pénitentiaire de Sorgues qui succéda au centre de séjour surveillé en janvier 1946.

Le camp pénitentiaire est un camp de travail pour détenus politiques et de droit commun. Le camp accueille le 13 janvier 1946 un convoi de 350 détenus acheminés par train depuis plusieurs points de France, sélectionnés dans les établissements pénitentiaires selon deux critères :

- des "détenus primaires" et "condamnés définitifs" : il s'agit pour les deux tiers de détenus politiques ayant été jugés par une cour spéciale de justice ou un tribunal militaire pour faits de guerre et de collaboration, mais aussi de détenus de droit commun qui purgent leur peine pour un tiers.
- des condamnés à une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans.

Les installations du camp pénitentiaire sont celles du centre de séjour surveillé, installé au camp Poincard sur des terrains de la Poudrerie nationale de Sorgues, près de la RN7 et de la gare. Elles comportent douze baraquements, dont deux sont occupés par les corps de garde, bureaux d'administration et logements des gardiens, et les autres affectés aux détenus répartis selon leurs activités de travail : fabrication d'outillage, mécanique, confection, etc. Le camp comprend une cuisine, un réfectoire, des buanderies et salles de douche. L'encadrement et les éducateurs sont choisis parmi les détenus au sein de chaque section.

D'après un rapport de mai 1946, le camp pénitentiaire comptait à cette date 404 adultes et 73 adolescents, sous la surveillance d'une quarantaine d'agents de l'administration pénitentiaire.

Après janvier 1946, le camp pénitentiaire a continué de recevoir de nouveaux détenus, prenant la place de ceux qui ont effectué leur peine, ont été mis en liberté ou ont été transférés dans un autre établissement (maisons d'arrêt d'Avignon, de Carpentras, d'Aix-en-Provence, de Marseille, de Draguignan, etc.).

Le camp pénitentiaire de Sorgues est supprimé en 1949. Une décision ministérielle du 13 janvier prononce sa dissolution et le transfert des détenus vers les centres de Mauzac et de Saint-Sulpice, près de Toulouse ; d'autres sont dirigés vers la maison centrale de Clairvaux et des maisons d'arrêt de la région.

Près du camp pénitentiaire se trouvait également le camp de prisonniers allemands de Sorgues, dont les archives n'ont pas été conservées.

[Consulter l'inventaire des archives du centre de séjour surveillé de Sorgues](#)

[Consulter l'inventaire des archives du camp pénitentiaire de Sorgues](#)